



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE VIENNE
24, avenue du Président WILSON
87700 Aix sur Vienne
05 55 70 02 69
www.valdevienne.fr

PROJET EDUCATIF
DES ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES et SEJOURS DE VACANCES
2018-2021

Territoire riche de près de 2 700 enfants de 3 à 16 ans, la Communauté de Communes du Val de Vienne s'est engagée depuis 2004 dans une politique éducative et récréative en faveur des enfants et des jeunes.

Au travers des engagements pris avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le Contrat Enfance Jeunesse, la Communauté de Communes affirme sa politique Enfance Jeunesse et s'engage à :

- 1- Assurer une prise en charge de tous les enfants du territoire lors de leurs temps libres et de vacances et conforter les rôles parentaux.**
- 2- Permettre aux familles du territoire de bénéficier d'une diversité d'offres de service en direction de l'enfance et de la jeunesse propre à satisfaire les souhaits éducatifs de chaque famille.**
- 3- Contribuer à l'épanouissement et l'intégration dans la société de tous les enfants et jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.**

Pour répondre aux besoins des parents et faciliter la vie des familles, la Communauté de Communes a ouvert en décembre 2016 son Pôle jeunesse intercommunal :

- **Pôle Jeunesse du Val de Vienne (3 rue Maurice Ravel, à Aix sur Vienne Ouvert au 3-17 ans**
 - *Pour les 3-11 ans :**
 - Ouvert chaque mercredis de 11h 30 à 19h.
 - Ouvert les petites et grandes vacances de 7h30 à 18h30, pour tous les enfants de la Communauté de Communes (voir hors Communauté dans la limite des places disponibles)
 - *Pour les 11-17 ans :**
 - Ouvert les lundis, mardis, jeudi , vendredi de 16h30 à 18h30, les mercredis de 12h30 à 19h.
 - Ouvert les petites et grandes vacances de 7h30 à 18h30, pour tous les enfants de la Communauté de Communes (voir hors Communauté dans la limite des places disponibles)

Ponctuellement, la Communauté de Communes organise des séjours courts (mini –camps), des séjours de vacances (+ de 3 nuitée) et des soirées pour les enfants et les jeunes.

Postulat :

L'éducation de l'enfant s'effectue au sein de sa famille et de son entourage social.

Par leur rôle de « loisirs éducatifs », les structures d'accueils collectifs de mineurs participent à la construction de la personnalité de l'enfant. Elles permettent aussi aux familles de confier leurs enfants à une structure, dans de bonnes conditions de locaux, d'encadrement et de sécurité.

Les accueils de loisirs ne sont pas des lieux de « consommation d'activités » mais ils doivent concourir au développement de projets d'activités élaborés par les équipes avec la participation des enfants. Les familles doivent être associées régulièrement au fonctionnement des structures.

L'enfant ou le jeune vient à l'accueil de loisirs pour jouer, expérimenter, retrouver les copains, vivre des aventures en toute sécurité dans des temps où il n'est ni pris en charge par sa famille, ni par l'école. Ce temps de loisirs est fondamental pour lui. En étant collectif, il lui permet l'échange avec les autres et recrée ainsi les conditions inhérentes à toute vie en société.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS (non exhaustives)
<p><u>Proposer un cadre adapté aux besoins des familles et des enfants et jeunes.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> *Adapter le fonctionnement du Pôle Jeunesse pour répondre au mieux aux besoins des familles en garantissant l'intérêt général (amplitude d'ouverture, règlement intérieur). *Assurer le respect du rythme de l'enfant et répondre aux besoins vitaux avec une souplesse de fonctionnement. *Garantir la sécurité des enfants et jeunes (affective-physique-morale). *Offrir un cadre de vie adapté à tous avec des conditions d'accueil et d'accessibilité optimales. *Accueillir tous les enfants du Val de Vienne dans les limites des cadres réglementaires en vigueur. *Veiller à proposer des repas variés, adaptés à l'âge des enfants et à d'éventuelles dispositions médicales (PAI) selon les contraintes d'un équipement collectif et public. *Permettre aux enfants porteurs de handicap d'avoir accès à la structure et aux projets dans la limite des moyens et des compétences proposés par la collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre en place un projet global de fonctionnement adaptable en fonction des besoins. * Organiser les plannings de travail des directeurs afin de permettre un accueil des familles du lundi au vendredi. *Mettre en place une journée type adaptée aux différentes tranches d'âges. *Veiller à recruter du personnel compétent. *Maîtriser les besoins et caractéristiques des différentes tranches d'âges et les faire connaître à l'équipe pédagogique. *Organiser les locaux et les activités dans le respect des différentes tranches d'âges accueillies. *Respecter le cadre réglementaire en vigueur en créant des listes d'attente. *Prioriser les enfants du Val du Vienne en traitant les demandes hors Val de Vienne 2 semaines après l'ouverture des inscriptions. *Proposer des repas équilibrés et en quantité lorsque l'on en a la charge. *Adapter l'accueil des enfants nécessitant un accompagnement renforcé en recrutant un animateur supplémentaire.

<p><u>Contribuer au bien être de l'enfant et du jeune.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> *Respecter les envies de chacun à travers le choix de l'activité. *Favoriser des temps d'échange entre les différentes tranches d'âge. *Offrir un cadre et un environnement sain et sécurisé permettant la détente, l'aventure et le jeu. *Ouvrir la structure vers un monde extérieur grâce à des nouvelles activités et des projets d'animations diversifiés. *Organiser la journée de l'enfant en créant une rupture avec l'environnement scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> *Proposer une offre diversifiée d'activités. *Mettre en place des passerelles à travers des projets d'animation communs. *Proposer plusieurs fois dans l'année des mini-camps, des prestations, des nuitées ; et investir les différentes ressources du Val de Vienne. *Aménager les locaux et les activités afin de créer un univers ludique. *Elaborer des règles de vie communes avec les enfants et les jeunes. *Associer les enfants et les jeunes à la programmation, et mettre en place des projets co-construits.
<p><u>S'inscrire dans une dynamique d'éducation co-construite (parents/directeurs/animateurs/écoles-collèges-lycées /institutions et intervenants divers).</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> *valoriser et soutenir l'ensemble des acteurs du Pôle Jeunesse (personnels, prestataires, élus, partenaires) auprès des familles. * Diffuser une communication régulière sur l'activité du Pôle Jeunesse (journée, projets), en Impliquant les communes comme relais. *Développer de multiples partenariats avec les différents acteurs locaux (associations, clubs, institution, artisans et équipements publics). *Maintenir une écoute et un échange avec les familles. *Transmettre des valeurs éducatives tout en respectant le rôle parental. 	<ul style="list-style-type: none"> *Proposer différents supports de communication afin de faciliter la transmission de l'information. *Transmettre nos supports de communication aux communes du territoire. * Prioriser les partenaires locaux. *Se rendre disponible pour les familles afin de répondre à leurs attentes. * Décrire nos valeurs éducatives dans le projet pédagogique. * Transmettre le projet pédagogique aux familles. *Veiller à ce que les familles signent le projet global de fonctionnement.

<p><u>Respect des règles du vivre ensemble, citoyenneté, laïcité.....</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> *Favoriser la découverte de la vie en collectivité. *Permettre l'apprentissage de la citoyenneté. *Veiller au respect des différences de chacun dans la limite du cadre légal. *Favoriser des actions d'animation partenariales (intergénération). 	<ul style="list-style-type: none"> * Veiller au respect des règles de vie communes. * Pouvoir débattre des règles communes. *Sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux. * Mettre en place des animations avec l'E.H.P.A.D. et les services petites enfance du territoire. * Développer l'accès et la connaissance aux différentes cultures. * Essayer d'inclure tous les enfants afin qu'il trouve leur place au sein de la structure.
--	---	---

Les personnels pédagogiques (directeur, animateur) encadrant les enfants sont les acteurs de la mise en œuvre de l'ensemble de ces orientations, objectifs et actions. L'engagement de l'équipe pédagogique contribue au développement de ce projet éducatif, construit pour l'enfant et sa famille. L'attitude de ces personnels est prépondérante dans l'accueil des familles, l'accompagnement de l'enfant et du jeune. Le personnel pédagogique doit également être accompagnée et soutenue par la collectivité à travers une écoute et des échanges permanents. Un soutien à la formation est nécessaire. Les enfants, Les jeunes et leurs familles doivent respecter les personnels et leur action pédagogique.